

**DEPARTEMENT DE
L'ILLE-ET-VILAINE
CANTON DE VITRÉ-EST
COMMUNE DE LA
CHAPELLE ERBRÉE**

**COMPTE-RENDU DE
RÉUNION DE CONSEIL
MUNICIPAL
DU 24/04/2018
à 20 H 00**

Date d'affichage :
le 05 mai 2018

En exercice 15
Présents 13
Votants 15

**LE CONSEIL
MUNICIPAL DE LA
COMMUNE DE LA
CHAPELLE ERBRÉE**
Légalement convoqué
s'est réuni à la Mairie
en séance publique
sous la présidence de :
Monsieur MARQUET Joël,
Maire

Etaient présents :
MARQUET Joël,
CHEDEMAIL Daniel
TRAVERS Joël,
PLANCHAIS Pierre,
BLOT Virginie,
BRETON Magali,
GUILLOTIN Michel,
LEJAS Géraldine,
ROULE Patricia,
BILHEUDE Isabelle,
GÉRARD Gabriel
MOREAU Marie-Cécile
DONVAL Gérard
COURTAIS Stéphanie
Absentes excusées :
- LOISEL-LEVEQUE Betty
a donné pouvoir à
CHEDEMAIL Daniel
- BRETON Magali a donné
pouvoir à COURTAIS
Stéphanie

*Formant la majorité des
membres en exercice.*

Secrétaire de séance :
MOREAU Marie-Cécile

Le Compte-rendu du Conseil Municipal du 27 mars 2018 est approuvé avec modification des délibérations des budgets primitifs et du taux d'imposition, avec vote à la majorité au lieu de l'unanimité.

1 – Vote des subventions aux associations

Le Maire rappelle qu'une somme de 10 000€ a été votée au budget primitif. Un courrier a été envoyé à chaque association leur demandant leur rapport d'activité et financier. Les subventions à caractères sociales sont votées au niveau CCAS.

A l'unanimité, le conseil municipal, décide d'octroyer les subventions suivantes :

Haute Vilaine Football Club	1 000,00€
Club des Aînés	470,00 €
Cap'Zélés	400,00 €
Festi Cap (comité des fêtes)	400,00 €
Haute Vilaine Volley Ball	300,00 €
Association contre la mucoviscidose	200,00 €
Association des Anciens Combattants	165,00 €
Association Initiative Nature Intercommunale	120,00 €
Participation aux jeunes en apprentissage dans les établissements en faisant la demande	20,00 € par apprenti
Dem'Zells	100,00€

2 – Convention de la SAUR pour la facturation et le recouvrement des redevances et taxes d'assainissement collectif

Monsieur le Maire informe que la convention avec la SAUR pour la facturation et le recouvrement des redevances et taxes d'assainissement collectif a pris fin le 31 décembre 2017. La SAUR propose une nouvelle convention qui prendra effet le 1^{er} janvier 2018. Elle est conclue pour la durée du contrat de délégation intervenu entre le SIE des MONTS DE VILAINE et la SAUR soit jusqu'au 31 décembre 2029. Toutefois si ledit contrat venait à prendre fin pour quelque cause que ce soit avant son échéance contractuelle, la présente convention prendrait également fin à la même date. La rémunération de la SAUR, pour les abonnés du service public de l'eau potable, sera de 2,90€ et pour les usagers abonnés non raccordés de 5€.

A l'unanimité, le Conseil Municipal,
- approuve la nouvelle convention de la SAUR
- donne tous pouvoirs à Monsieur le Maire pour signer la convention.

3 – Constitution de la commission pour les zones humides (Bassin Versant)

Monsieur le Maire rappelle la loi du 2 juillet 2015, par laquelle les communes doivent procéder à l'inventaire des zones humides. Le bureau d'études DERVENN a été recruté au niveau du Bassin Versant pour assurer cette mission. La commune doit constituer une commission représentative composée d'élus, d'agriculteurs, de chasseurs, de pêcheurs et membres d'associations environnementales.

A l'unanimité, le Conseil Municipal, décide de solliciter les personnes représentatives et de les convoquer à une première réunion le mercredi 23 mai à 10h à la mairie de LA CHAPELLE ERBREE.

4 – Commune – Budget Primitif 2018

Cette délibération annule et remplace la délibération n°8 du 27/03/2018

Après s'être fait présenter le budget primitif 2018 par le Maire, le Conseil municipal, vote à la majorité :

- les dépenses de fonctionnement : 357 932,00€
- les recettes de fonctionnement : 357 932,00€
- les dépenses d'investissement : 588 056,80€
- les recettes d'investissement : 588 056,80€

5 – Assainissement Collectif– Budget Primitif 2018

Cette délibération annule et remplace la délibération n°9 du 27/03/2018

Après s'être fait présenter le budget primitif 2018 par le Maire, le Conseil municipal, vote à la majorité :

- les dépenses de fonctionnement : 91 548,88€
- les recettes de fonctionnement : 91 548,88€
- les dépenses d'investissement : 38 147,38 €
- les recettes d'investissement : 38 147,38 €

6 - Lotissement du Chêne– Budget Primitif 2018

Cette délibération annule et remplace la délibération n°10 du 27/03/2018

Après s'être fait présenter le budget primitif 2018 par le Maire, le Conseil municipal, vote à la majorité :

- les dépenses de fonctionnement : 245 365,10€
- les recettes de fonctionnement : 245 365,10€
- les dépenses d'investissement : 326 415,38€
- les recettes d'investissement : 326 415,38€

7 – Vote du taux d'imposition des taxes directes locales 2018

Cette délibération annule et remplace la délibération n°11 du 27/03/2018

Le Maire propose de voter les taux d'imposition 2018. Suite à l'avis de la commission finances, il est proposé de ne pas augmenter les taux d'imposition en 2018.

		<i>Pour un produit de</i>
<i>Taxe d'habitation</i>	11,46%	54 985€
<i>Taxe sur le foncier bâti</i>	13,93%	39 492€
<i>Taxe sur le foncier non bâti</i>	38,76%	22 791€
<i>Produits fiscaux 2018</i>		117 268€

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, accepte par 12 voix et 1 abstention, cette proposition.

Décisions prises par le maire dans le cadre des pouvoirs délégués

Monsieur le Maire informe des factures suivantes:

- Hydrocurage et ITV réseau réalisés par l'entreprise LEBLANC de TAILLIS, pour 2 270,88€.
- Matériaux pour la modification de la charpente de l'atelier, pris chez RUBION de VITRE, pour 264,48€.
- Participation pour le piégeage de ragondins, au Syndicat Intercommunal Bassin Versant de VITRE de 400€.
- Fournitures pour accès WIFI, à la salle des associations, prises chez REXEL de VITRE pour 364,15€.

INFORMATIONS DIVERSES

- Daniel CHEDEMAIL fait le compte rendu de la visite du SDE concernant l'éclairage de l'aménagement du Bois Vié. Nous étions favorables à l'éclairage par des bornes. Le SDE déconseille et propose plutôt des candélabres, tous les 25 mètres. La commune doit envoyer un courrier au SDE, pour la pose d'un transformateur, pour alimenter cet éclairage.
- Le Maire et Daniel CHEDEMAIL informe d'un visionnage des eaux pluviales, sur les futurs travaux, de la rue du Bourgneuf. Il s'avère, qu'une partie de ces réseaux sont vétustes, modifiants ainsi l'estimatif des travaux. Le conseil municipal regrette que l'Atelier du Marais ne nous ait pas obligé, à ce passage de caméra, avant d'effectuer son estimatif.
- Le Maire informe que dans le cadre de la loi NOTRe, la commune va perdre la compétence de l'assainissement collectif autonome et probablement celle des eaux pluviales urbaines au 1^{er} janvier 2020 au profit des EPCI (Vitré Communauté). Les syndicats d'eaux, production et distribution, sont aussi concernés. Une phase de recherche d'inventaire doit être effectuée, d'ici fin mai.
- Compte rendu de la commission bâtiments communaux : La commission s'est déplacée dans le hall de la salle polyvalente pour aménager un sanitaire handicapé. Diverses options sont proposées, pas forcément fonctionnelles. Il est prévu de solliciter des artisans pour confronter leurs idées.
- Recensement : Officieusement, l'INSEE a recensé 700 habitants. 289 logements ont été recensés, 23 logements étaient non occupés à la période du recensement, 5 résidences secondaires et 261 logements occupés.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h30.

Le Secrétaire de Séance,

MOREAU Marie-Cécile

Le Maire,

Joël MARQUET

